

Décision N° : DG/SG/DPS/DRH19/2026

Casablanca, le 18 JUIN 2026

DECISION D'OUVERTURE DE RECRUTEMENT LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHES

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hijja 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

L'ouverture d'un appel à candidatures pour le recrutement de trois (03) comptables, répartis entre le siège, la Délégation de Jebha et la Délégation d'El Jadida.

ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CANDIDAT

Les principales missions du comptable seront de :

- Assurer la tenue de la comptabilité générale de l'entité, dans le respect de la législation en vigueur ;
- Réaliser les clôtures comptables périodiques, produire les états financiers (bilan, compte de résultat, balances) et participer aux travaux de clôture annuelle ;
- Collecter, analyser et vérifier la cohérence ainsi que la fiabilité des données et documents comptables ;
- Effectuer les rapprochements comptables et bancaires de manière quotidienne et mensuelle ;
- Établir les balances justificatives par compte ;
- Préparer les états de synthèse périodiques et les transmettre à la Direction Finances et Comptabilité (DFC) ;
- Assurer la tenue, l'archivage et le classement des documents comptables ;
- Établir et transmettre quotidiennement la situation de trésorerie à la Direction Finances et Comptabilité ;
- Assurer le suivi et l'analyse régulière des flux de trésorerie de l'entité de rattachement ;
- Contrôler les états de rapprochement et procéder à l'apurement des suspens.

Cette description prend en compte les principales responsabilités. Elle n'est pas limitative.

ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé(e) de moins de 40 ans au 31/12/2026 ;
- Avoir un diplôme de Technicien Spécialisé, BTS, DUT, ou équivalent, en finance ou comptabilité.

ARTICLE QUATRE : DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Copie des diplômes (les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence) ;
- Copie de la carte d'identité nationale.

ARTICLE CINQ : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus avant le **03 JUL. 2026** à 16h30 d'envoyer leurs dossiers de candidature **constitués des pièces de l'article 4** (scanné en version PDF **en un seul document**) et transmis obligatoirement sur le lien suivant : https://rhspace.onp.ma/rh_onp

NB :

- Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération ;
- Tout dossier de candidature incomplet ou sous un autre format que PDF sera rejeté.

Le Directeur Général instituera par décision une commission pour l'organisation des entretiens avec les candidats éligibles.



Pour le Directeur Général et par délégation
Directeur des Ressources Humaines
CHAJIA LARBI